

VENTES A L'ENCAIN

PAR J. T. BAUDUC.
Il sera vendu aujourd'hui à 10 heures, à son magasin d'encan, 4 caisses de linges faits de belle qualité.
31 mai.

PAR T. MOSSY.
MARDI 1er. de Juin, il sera vendu à son magasin d'encan, 200 sacs de plomb de chasse assortis.
31 mai.

PAR T. MOSSY.
Il sera vendu Mardi 1er. Juin prochain, à 11 heures du matin, au magasin d'encan, les marchandises suivantes: 80 caisses de boîtes de Herch (véritable) 50 bbls. clous pour bois, caits à mare, 6 lbs. clous, 6 de Cote, 30 lbs. clous, 30 lbs. Litharge et Farry, 5 pierres à sifrer, 5 bbls Ocre jaune français, 14 caisses d'huile de lin, 10 douzaines de chaudières, Verres de Capelle pour voitures, 100 bbls. Peinture noire, jaune et verte, 150 caisses Verre à vitres depuis 7 N 9 jusqu'à 22 N 22; 10cs - Mastic de vitriers en blague. Cette vente était pour terminer un compte, sera positive.
31 mai.

PAR J. T. BAUDUC.
MARDI, 1er. Juin prochain, à 4 heures, au magasin des rues Dumaine et Tremblé, il sera vendu le fonds entier d'une boutique d'épicerie.
31 mai.

PAR J. T. BAUDUC.
A VENDRE.
Les sous-signés ont les créanciers de J. CASSEY et ceux de V. BILLYEY à se présenter au magasin d'encan de Mr. Mossy, mardi prochain à 10 heures, pour recevoir un dividende.
L. BELLAUDON, T. MOSSY, H. LANDREAUX, E. GARNADY, Syndes.
31 mai.

A VENDRE.
Un TERRAIN situé au faubourg La-Croix, encadré des rues Erato et Princesse, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long sur 24 de large; composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un puits, un lavas, un fourneau et écurie, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur le façade, mesurant 60 pieds de long.
Propriété n'est pas vendue l'indivisibilité d'ici au 31 Juin prochain, elle se vendra tout d'un coup à la Bourse Hewlett, par T. Mossy, encan.
Le dit terrain a 60 pieds de large sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire tel y habite.
31 mai.

Drogues et Médecines

Gros et en Détail.
Les sous-signés ont en magasin un assortiment complet de MEDICINES et de MEDICINES fraîches, qu'ils ont à vendre à des prix modérés.
F. C. Bourcier & Cie, Rue des Flandres, No. 25.

TOILE D'ALLEMAGNE.
200 pièces de toile; 600 de Fatouppier, 250 de Bretagne, ayant droit au drawback à vendre par W. & J. MONTGOMERY, 6 Mai - 1er.
No. 45, rue des Capucins.

VENTE PAR LE MARSHAL.
James Hill contre John Goodman & Cie, E. England et autres, propriétaires du bateau à vapeur Pearl River.

EN VENTE D'un ordre de vente et de vente à moi adressé par Thom. C. Mearns, juge président de la Cour de Ché, j'accepte en vente publique, mercredi 9 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encadrées des rues St. Louis et Chartres.
Le bateau à vapeur Pearl River, son aménagement, après et réparé, mais dans l'affaire ci-dessus.
Ces créés étant l'ancienne et dernière, ledit bateau sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des créés de cet Etat et pour d'autres objets.
L. BAUNOY, Marchand.
25 Mai.

PROMAGE DE GOSHEN.
EN déduction du service Talma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES PROMAGE DE GOSHEN.
BERNARD TURPIN, Rue Royale No. 115.
28 mai.

GOSHEN CHEESE - Landing ex ship Talma and for sale by the subscriber, 50 boxes Goshen Cheese.
may 28 BERNARD TURPIN, 115, Royal street.

AVIS - La personne qui a acheté un lot de A BONS DE CARPENTIER, vendu il y a peu de jours par la Compagnie, est invité à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.
26 Mai.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
EST partie maronne depuis environ deux mois, de chez la sousignée, une négresse nommée Marie, âgée d'environ 30 ans, parlant anglais et français; il fut marqué d'une croix, a des traits fins, et la peau d'un noir foncé; elle porte une cicatrice au cou, et est bien connue comme ayant vendu des fruits et du café sur la levée et dans le faubourg Ste. Marie près des Châlians; elle appartient ci-devant à Mr. Leysner. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, ou la conduira à la grole.
29 mai - 27. Vve. BELINE.

TENUE DE LIVRES.
LES Jeunes Gens qui veulent se distinguer dans la carrière du commerce, et en peu de temps en savoir les fruits, ont la facilité d'apprendre dans une classe du soir, déjà commencée, la Tenue des Livres en partie double dans la langue anglaise. Avec toutes les opérations qui se font dans les maisons de commerce, dont les affaires et les relations sont les plus étendues.
La moitié du prix se paie d'avance, et l'autre moitié après l'examen des meilleurs teneurs de livres de la ville.
Les jeunes créoles dont l'intelligence se fait remarquer dans tout ce qu'ils entreprennent, ne manqueront pas une occasion favorable de s'instruire dans une profession aussi honorable que lucrative. S'adresser au bureau de cette feuille.
22 Mai - 6.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Bateau de remorque Fort Boy, Herrihan, des Passes, remorqueur de navire Java et le Brick Pottan, et à la place S. O. navire Hanover - remorqueur sur la barre le navire Wm. Neilson et amoné de la mer le navire Attakapan et sloop Neilson; et de l'habitation Johnson, la golette Harro - En vas, brick Batchelor, quitté les passes le 24 au coucher du soleil; les navires Hanover, Gouverneur-Penner et Edward, devant partir, étaient bloqués sur la barre; tous les navires ont mis au large.

Brick Attakapan, Emery, Brascon, St. Jago sur lest.
Coel. Platte, Shannon, Apalachicola, avec du coton.
Sloop Surprise, Flaherty, St. Marks, sur lest.
Sloop Neilson, Brown, Texas, sur lest.
God. Fancy, Corson, de Philadelphie.
God. Tamadilla, Downing, de Philadelphie.

Bateau à vapeur Opelousas; Sheridan, Opelousas, avec un chargement de cotons à divers consignataires. - 20 pass.
Bateau à vapeur Kratuchian, Jenkins, Louisville, avec un assortiment de marchandises à divers consignataires.

Bateau à vapeur Heron, Ata, de Louisville, avec un chargement de cotons, C. A. Fancher, Tennyson et Fritch, - 10 Passagers. Le Brick Neilson de la Brandywine était toujours échoué.
Bateau de remorque Livingston, Morrison, de la mer avec les golettes Tracy et Tamadilla.

Bateau à vapeur Souvenir, Strick, de Labourche, avec 22 lbs sucre et 27 passagers.
Entrés.

Navire Exchange, Powete, Rotterdam - lest.
BRORANDA.
Brick Ajax, Rasha, et golette Gend. Bature, quittés, parti d'ici, sont arrivés à Baltimore, le 12 mai.

Navire London-Packet, Robinson, est parti de Baltimore pour ce port le 11 mai.
Brick Echo, Blanchard, parti d'ici, est arrivé à New-York le 11 mai.

Navire Azalia, Barston, est parti de New-York pour ce port le 10 mai.
En charge à New-York pour ce port, navire Ketchum, Rathbone, partant le 15 mai.

Golette Sophie et Andrew Jackson, sont arrivés de St. Yago de Cuba pour ce port le 20 avril; le brick America, Moore, parti d'ici, se déchargera au magasin et était annoncé pour Philadelphie.

Golette Ward, Collins, parti d'ici, est arrivé à Boston le 9 mai; le S. d'île a rencontré, à la hauteur de Fishing-Wharf, la golette Ketchum, Gerrish, parti d'ici pour Newburyport.

AVIS.

CONCERT D'ADIEUX.
M. et Mm. PEARMAN ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils ont demandé l'absence de plusieurs personnes respectables de cette ville, pour les empêcher de prolonger leur séjour, et qu'ils auront l'honneur de donner

MARDI au soir, 1er. Juin, chez Mm. Herrihan, rue de Chartres, UN CONCERT, composé d'un chœur de Musique vocale et instrumentale.

PREMIER PARTIE.
Quatuor, Instrumental, Weber.
Duo, Mr. et Mme. Pearman, "Mille soupirs égarés," de l'opéra de l'Auréliano in Palmira, Rossini.

Grande Scène du célèbre Opéra de Robin des Bois, Mr. Pearman.
Récitatif, "Oh! I can bear my fate no longer," Mr. Pearman, "Through the Forest," tel qu'il se chante plus de 200 fois, au Théâtre Royal de Covent Garden. C. H. V. Weber.

Quatuor, Instrumental, 2 violons, alto et basse. Rossini.
Cavatina, Mme. Pearman, "Una Vece poco fa." Rossini.

Ballade, Mr. Pearman, "My Bonny Lass now turn to me." A. Lec.
Duo, [Figure à Rossini] Mr. et Mme. Pearman, "Dunque io sono," de l'opéra de El Barbiere di Siviglia. Rossini.

Quatuor, Instrumental, Cavatine, Mme. Pearman, "Tell me my heart." Bishop.
Récitatif, ed. Mr. Pearman, "Fra tanti angosciosi." Carafa.

Ballade-Duo, Mr. et Mme. Pearman, "We part to meet no more." Mélodie écossaise.
Quatuor, Instrumental. Rossini.

A la demande du public, Madame Pearman chantera le célèbre AIR VENTRIEN, avec variations, "La Biondina in Godeletta." N. C. Bochsa.

Chanson, Mr. Pearman, "All the blue bonnets are over the Border." Lec.
FINAL (demandé) Mr. et Mme. Pearman, "Amor possente Nona," de l'opéra d'Arminio. Rossini.

Le Concert terminera à 8 heures.
Billets à 1/2 chaque. On peut se procurer à la librairie de Mlle. Carroli; au magasin de Musique de Mr. Klemm, et chez Mad. Herrihan.
31 mai - 2.

ENCAN DE LA LOUISIANE - Les Directeurs du FURNACIER - Benjamin Fenwick contre ses créanciers - Attendu que Benjamin Fenwick, débiteur insolvable retenu en prison, a ce jour présenté à cette Cour sa pétition, demandant le bénéfice de l'acte fait pour venir au secours des débiteurs insolubles, retenus en prison; avis est par le présent donné aux créanciers du dit Fenwick, et ils sont par le présent cités pour venir à comparaître pardevant ladite Cour, le Mardi 21 de Juin prochain, à l'effet de produire les raisons qu'ils ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et son classement ordonné. - Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite Cour, ce 29me. Mai 1836. JNO. L. LEWIS, Greffier.

Samedi 5 Juin

Le Tirage de la 10e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

Des Batches de AURA LIEU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

Prix des billets: entiers quatre piastres, coupons en proportion. J. B. FAGET, Direct.

34 mai

Le Narrator de la Meuse cite un fait louable du vicar de Void, dans un incendie arrivé dans ce bourg le 28 Janv. Ayant aperçu une jeune fille dans l'eau jusqu'aux genoux pour empêcher les secourus que la chaleur transmettait, il alla prendre sa place, et, malgré l'intensité du froid, il continua le service de la chaîne avec courage et activité. Les habitants de Villefontaine, ayant à leur tête leur seigneur, se distinguèrent aussi dans cette malheureuse circonstance, en accourant au secours de leurs voisins dès qu'ils eurent connaissance de l'incendie.

Le sixième et dernier volume du Cours complet d'économie politique, pratique, de M. J. B. Say, qui a été attendu avec impatience, vient enfin de paraître. Ce volume, dans lequel sont traitées les questions les plus importantes, ne sera pas publié plus de quinze jours. Les plus intéressantes de ces questions qui s'y trouvent traitées sont précisément celles qui ont été à l'ordre du jour. Dans une première division, le savant économiste traite, en effet, des finances publiques en général, des budgets des comptes par années et des comptes par exercices, de la légitimité de l'impôt et de ses limites, des impôts qui ne rapportent rien au fisc, de la fiscalité, de l'influence de l'impôt sur la production, de la moralité de l'impôt, etc. Dans une seconde division, M. J. B. Say traite de la nature des emprunts, du crédit public et de ses bases, des emprunts par souscription, de l'agiotage, de l'utilité du crédit public, du remboursement de la dette publique, et de la comptabilité commerciale. L'auteur a terminé son ouvrage par un tableau général de l'économie des sociétés, et par une histoire abrégée des progrès de l'économie politique.

M. Say, qu'on peut considérer comme le fondateur de la science de l'économie politique, presque son créateur, dans toutes les langues de l'Europe, sert de base à l'enseignement, partout où cette science est enseignée, l'a considérée, dans le cours dont il vient de publier le dernier volume, d'un point de vue plus élevé et plus étendu que dans ses premiers ouvrages. Nous ne pouvons mieux faire connaître la manière dont il l'a envisagée qu'en citant les premières lignes de son ouvrage:

"Les sociétés politiques que nous nommons des nations, dit-il, sont des corps vivants, de même que le corps humain. Elles ne subsistent, elles ne vivent que par le jeu des parties dont elles se composent, comme le corps de l'individu ne subsiste que par l'action de ses organes. L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions du corps humain, a été un ensemble de notions, une science à laquelle on a donné le nom de physiologie. L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions des différentes parties du corps social, a créé de même un ensemble de notions, une science à laquelle on a donné le nom d'économie politique, et qu'on aurait mieux fait de nommer économie sociale." C'est donc, on le voit, la physiologie de la société que M. Say a faite. Son ouvrage, au reste, est écrit avec une telle clarté, que, sans avoir fait aucune étude préliminaire de la science qu'il traite, les esprits les plus simples peuvent parvenir à la posséder.

Nous reviendrons sur cet important ouvrage pour y trouver la solution de quel ques unes des questions qui agitent dans ce moment.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

Un grand nombre de votans soutiendront Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2e. district sénatorial aux élections de Juillet.

Un grand nombre d'électeurs soutiendront, à la prochaine élection, le ticket suivant:

Représentant au Congrès, E. D. WHITE, Gouverneur, A. B. ROMAN, Sénateur, ANTONIO DUCROS.

Représentants à la Chambre de l'Etat, J. WORKMAN, LANDREAUX, LOUIS AVARD, C. A. GAYARRÉ, S. HENDERSON, T. S. GALENNIE, W. C. C. CLAIBORNE.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill, en établissant des peines contre leur infraction; et le contraire des amendes est autorisé à établir tel les ordonnances et à fournir telles informations qu'il croira nécessaires à l'entière accomplissement de l'objet qu'on se propose dans ce bill.

Le Congrès pourvoira à l'extension des dispositions de ce bill,